

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 avril 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 12 avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Dominique DELECOURT, Maire, en suite de convocation du 5 avril 2024.

Étaient présents :

Mesdames Joëlle BARIL, Lucile CAPET, Delphine FALIGANT, Cindy HABOURDIN, Gaëlle LEDOUX, Sophie MICHEL, Roseline RENSY, Valérie SADOWSKI

Messieurs Claude CARPENTIER, Jean-Marc DELSERT, Pascal HAINAUT, David RAMARD, Guillaume SNAET, Gilles VERSCHUEREN

Dont pouvoir :

Madame Delphine FALIGANT à Monsieur Pierre FACHE
Madame Virginie ROUZE à Madame Gaëlle LEDOUX
Monsieur Maxime GALLET à Monsieur Guillaume SNAET

Madame Gaëlle LEDOUX est élue secrétaire de séance.

Le compte-rendu du conseil municipal du 16 février 2024 est adopté à l'unanimité.

LE COMPTE DE GESTION ET LE COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Monsieur Le Maire quitte la salle et Monsieur HAINAUT, Adjoint aux finances, présente le compte administratif et le compte de gestion 2023 en apportant les précisions nécessaires à l'assistance.

L'ensemble des chapitres du compte administratif 2023 est adopté à l'unanimité.

L'ensemble des chapitres du compte de gestion 2023 est adopté à l'unanimité.

L'affectation des excédents proposée par la « commission des finances » est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Le Maire réintègre la séance.

LES TAUX D'IMPOSITIONS 2024

Monsieur le Maire rappelle que la commune ne perçoit plus de taxe d'habitation depuis 2021 hormis celle des résidences secondaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité de reconduire les taux suivants :

- Taxe d'habitation (résidence secondaire) 8,84%
- Taxe foncière (bâti) 33,54%
- Taxe foncière (non bâti) 49,64%

LE BUDGET PRIMITIF 2024

Avant de présenter le budget primitif, Monsieur le Maire rappelle l'importance de l'attribution de compensation perçue de la CABBALR. Pour le moment, ce reversement tient compte de l'ancienne contribution du SIZIAF.

Malgré la parole donnée, Monsieur le Maire craint que cette attribution ne baisse fortement dans les années à venir.

Monsieur David RAMARD s'inquiète de la montée du Rassemblement National et de la future présidence de la CABBALR. Il estime que les élus doivent faire les bons choix.

Monsieur le Maire partage ce point de vue mais précise que les résultats aux différentes élections ne sont pas rassurants.

Le budget primitif 2023 est présenté et adopté : 17 voix pour et une voix contre.

Monsieur David RAMARD estime que la gestion financière de la commune est trop prudente et qu'il faudrait déjà anticiper une diminution des recettes.

Monsieur le Maire et Monsieur Pascal HAINAUT ne pensent pas qu'une augmentation des impôts immédiate serait la solution.

Monsieur David RAMARD juge que l'enveloppe budgétaire prévue pour les dépenses énergétiques n'est pas nécessaire. Monsieur Pascal HAINAUT considère qu'il vaut mieux la laisser encore une année afin d'avoir davantage de recul sur la hausse des tarifs de l'électricité.

Monsieur Le Maire rappelle que le budget est géré avec cette méthode depuis 2001. Il a ainsi permis de réaliser beaucoup de projets en maintenant des finances saines.

Monsieur Le Maire en profite pour remercier Monsieur Pascal HAINAUT et Madame Maëlle ROHART pour le travail accompli.

LES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS LOCALES

Sur proposition de Monsieur le Maire et de la « commission des finances » et après étude des demandes formulées par les responsables associatifs, il est proposé d'accepter les subventions suivantes :

Associations	2023	2024	Remarques
Maison du temps libre	0,00 €	0,00 €	L'association ne sollicite pas l'attribution d'une subvention
Anciens Combattants et Victimes de Guerre	400,00 €	400,00 €	350 € - 50 € pour les fleurs
Football Club	1 700,00 €	1 700,00 €	Prélève y compris pour le matériel
Volley-Ball	1 700,00 €	1 700,00 €	
La Semause	350,00 €	350,00 €	
Club d'histoire	350,00 €	350,00 €	
Les Majorettes Scolaires	350,00 €	350,00 €	
Les Enfants de la Pétaquise	350,00 €	350,00 €	Versement à la journée semi-régulière en argent
Cuinchy Animation	3 000,00 €	2 000,00 €	
De Fil en Aiguille	350,00 €	350,00 €	
La Bourriche Cuinchynoïse	0,00 €	0,00 €	Mise à disposition de l'espace communal
Les Archers	350,00 €	350,00 €	
Les Jeunes Sapeurs Pompiers	350,00 €	350,00 €	
La Don du sang	100,00 €	150,00 €	Subvention intercommunale (13/2006)
Les Médailles du Travail	350,00 €	350,00 €	
Cuinchy Country West	350,00 €	350,00 €	
Chasse la Renouveau	350,00 €	350,00 €	présentation d'une facture globale qui reprend (50% de la sub.)
Le comité des fêtes	0,00 €	0,00 €	Prêt en charge de la souscription du 13 juillet
Antidotes	0,00 €	0,00 €	L'association n'est plus domiciliée sur Cuinchy
Association des Parents d'Elèves	0,00 €	0,00 €	Mise à disposition de salles pour les différentes manifestations
Powers brass association	0,00 €	0,00 €	Mise à disposition de salles pour les différentes manifestations
Un combat pour Jules et Victor	0,00 €	0,00 €	Mise à disposition de salles pour les différentes manifestations
L'art et la manière	0,00 €	350,00 €	

Toutes les subventions sont adoptées à l'unanimité.
Chaque association bénéficie également de la mise à disposition gracieuse de salles deux fois par an, de la fourniture de photocopies et des prêts de matériels.

LES JOBS D'ETE

Il est décidé de reconduire les jobs d'été avec un système de tutelle. Chaque semaine, le jeune recruté sera en binôme avec un employé communal. Les élus à tour de rôle rendront compte du travail effectué.

Ainsi 7 postes sont créés :
Du 8 au 12 juillet (5 jours)
Du 15 au 19 juillet (5 jours)
Du 22 au 26 juillet (5 jours)
Du 29 juillet au 2 août (5 jours)
Du 5 au 9 août (5 jours)
Du 12 au 16 août (4 jours)
Du 19 au 23 août (5 jours)

Adopté à l'unanimité.

LA RETROCESSION DE LA VOIRIE DU LOTISSEMENT RUE EDOUARD RATAJCZAK

La société CoopArtois propose au Conseil Municipal d'accepter la rétrocession des voiries, parkings, espaces verts et réseaux du lotissement des rues Marcel Cabiddu et Edouard Ratajczak.

A ce jour, il reste un lot en attente de construction. La vente de ce lot est actée.

Il est proposé de déroger à la règle selon laquelle la rétrocession ne peut être régularisée qu'après l'achèvement de tous les travaux et ainsi accepter la rétrocession.

Adopté à l'unanimité.

Il est proposé de poursuivre le déploiement des QRcodes sur les plaques de rues qui permettent d'avoir accès aux biographies des personnes dont les rues portent le nom.

En 2024, les plaques des rues Roger Salengro et Emile Basly pourraient être changées et ainsi intégrer un Qrcode.

Adopté à l'unanimité.

LA DEMANDE DE FOND DE CONCOURS POUR LA BIBLIOTHEQUE

Il est proposé de déposer une demande de subvention auprès de l'agglo au titre du fonds de concours «renouvellement documentaires » pour la bibliothèque.

Le budget renouvellement documentaire est de 3 200€ TTC.

Une subvention représentant 50% du reste à charge de la commune pourrait être sollicitée (après déduction de la subvention départementale).

Adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire en profite pour annoncer qu'une subvention au titre de la DETR a été accordée pour le projet d'agrandissement de la Mairie d'un montant de 133 949.44€.

Cet après-midi, Monsieur Christophe Béchu, Ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires de France a été reçu à l'écluse afin d'évoquer l'installation de pompes au canal.

LES QUESTIONS DIVERSES

Les demandes de subventions

- ADMR : L'association de service à la personne ADMR de Richebourg sollicite une subvention. Pas de suite favorable.

- L'APE du collège d'Auchy-les-Mines sollicite une subvention dans le cadre de l'organisation d'un séjour au ski du 17 au 23 mars 2024 (courrier reçu le 10 avril 2024). Pas de suite favorable.

Le projet de zone 30 rue des fusillés et des résistants

Lorsque les chicanes seront réalisées de manière définitive rue Pasteur, Il est proposé de réaliser un aménagement provisoire de zone 30 rue des fusillés et des résistants (en réutilisant le matériel de la rue Pasteur)

Cet aménagement sera étudié pendant une phase de test avant d'être réalisé de façon pérenne.

Monsieur le Maire explique qu'il a reçu une riveraine de la rue Pasteur qui évoque des excès de vitesse malgré les chicanes. A priori, certains automobilistes utilisent les chicanes pour réaliser des concours de vitesse. Les plaques des véhicules ont été relevées, quatre automobilistes sur cinq habitent Cuinchy. Des ralentisseurs seront rajoutés lors de l'installation définitive de l'aménagement.

Monsieur David RAMARD s'étonne que ce dossier n'ait pas été évoqué en « Commission travaux ». Il en profite pour demander le compte rendu de la dernière commission. Il préfère s'abstenir sur ce dossier qu'il juge non prioritaire par rapport à d'autres rues.

Monsieur le Maire rappelle qu'il est interpellé très souvent sur différents sujets et que certains dossiers sont travaillés en amont. Ce type d'aménagement pourra être réalisé au fur et à mesure dans différentes rues. Il s'agit d'aménagements réalisés en interne à moindre coût.

Madame Sophie MICHEL propose d'envoyer les comptes-rendus des commissions à tous les élus par mail.

Madame Lucile CAPET demande si des contrôles de police sont réalisés car elle constate que les stops sont régulièrement ignorés.

Chaque semaine, des contrôles sont organisés à différents endroits. Un bilan nous est adressé le vendredi.

Le groupe communication devra à nouveau travailler sur une information des bonnes pratiques en matière de circulation et de stationnement.

Le projet de zone 30 rue des fusillés et des résistants est adopté avec 17 voix pour et une abstention.

La fermeture de classe

Suite aux Comités Sociaux d'Administration Départementaux des 15 et 23 février 2024, le DASEN a pris l'arrêté de fermeture de classe pour l'école de Cuinchy. Ce dossier a été géré avec l'équipe enseignante et les parents d'élèves. Il remercie Madame Cindy HABOURDIN pour cet encadrement.

Le permis de construire FARPROM

Le permis de construire pour le projet des 19 logements rue Anatole France a été accordé le 22 mars 2024.

Une information sur le projet sera réalisée dans un prochain Bulletin Municipal.

Les médailles du travail communales

Depuis le 1^{er} mai 2009, lorsqu'un agent communal est décoré de la médaille du travail, il reçoit une subvention de 150€ (quelque soit le type de médaille communale décernée). Il est proposé de revaloriser ce montant en le passant à 200€ à compter du 1^{er} mai 2024.

Adopté à l'unanimité.

Le banquet des aînés

Ce repas a été un véritable succès et Monsieur le Maire souhaite remercier toute l'équipe pour le dévouement et le travail accompli.

La réception de départ de Monsieur et Madame LEROUX

Une réception sera organisée vendredi 20 septembre à 18h30 salle Isabelle Aubret afin de mettre à l'honneur Monsieur et Madame LEROUX.

La présidence du SIVOM de l'Artois

Un nouveau Président sera élu lundi 15 avril.

Le passage des 4 jours de Dunkerque

Cette course cycliste traversera notre Commune vendredi 17 mai 2024.

La circulation sera bloquée (rues Anatole France et Jean Jaurès) de 11h35 à 14h00.

Afin de pallier aux difficultés que rencontreront les parents à la sortie de l'école, il est proposé d'offrir le repas au Restaurant Municipal à tous les élèves qui s'y inscriront.

Adopté à l'unanimité.

Les élections Européennes

Elles auront lieu dimanche 9 juin. Les élus se positionnent pour la tenue du bureau de vote.

Le Relais Petite Enfance RPE

La commune de Richebourg souhaite dénoncer la convention pour des raisons financières et souhaite que le RPE soit rattaché à la CABBALR.

Malheureusement, ce sujet a été reçu aujourd'hui. La « Commission jeunesse » doit étudier ce dossier puis le présenter le jeudi 23 mai au Conseil Municipal. Le Président du RPE sera invité à venir exposer ce dossier.

- Monsieur Jean-Marc DELSERT s'étonne que des arbres aient été plantés rue Jean Jacques Rousseau.
Ils sont sur une propriété privée.

Séance levée à 21h10.

La secrétaire de séance,

Gaëlle LEDOUX

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Gaëlle LEDOUX', written in a cursive style.